14

NUMERO SPECIAL
Projet FNEDRE 2019-2022

AOUT 2020

InfoNews

FNEDRE
Fédération Nationale des Entreprises de Détection de Réseaux Enterrés

DANS CE NUMERO

Les trois axes prioritaires du mandat 2019 - 2022

EDITO

Chère adhérente, cher adhérent,

En 2019, vous m'avez fait l'honneur de m'élire au Conseil d'administration, puis comme Président de notre association professionnelle. Je vous en remercie.

Cette première année de mandat a été riche, parfois éprouvante aussi, marquée tant par des événements internes qu'externes, en particulier la crise sanitaire qui a fortement secoué notre environnement et nos entreprises puis la démission collective de 4 administrateurs élus.

Toute crise donne naissance à de nouvelles perspectives et de nouvelles opportunités. Regardons donc l'avenir avec optimisme !

Pour notre Fédération, l'avenir immédiat est la tenue de notre Assemblée générale annuelle, le jeudi 24 septembre 2020, dans le cadre du Musée des confluences à Lyon, à laquelle nous vous attendons nombreux (les convocations vous seront transmises dans les prochains jours).

Dans cette perspective, cette InfoNews est l'occasion de (re)partager avec vous les priorités du mandat pour la période 2019-2022, de faire le bilan de l'avancement des actions engagées dans ce cadre depuis un peu plus d'un an, et de présenter les inflexions décidées par le nouveau Conseil d'administration, depuis avril dernier, pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Comme déjà évoqué dans l'InfoNews précédente (n°13 – juin 2020), l'un des grands enjeux de la deuxième partie de mon mandat sera de continuer, sans relâche, à faire redescendre au plus proche du terrain des informations utiles et opérationnelles sur les évolutions réglementaires et les retours d'expérience, à animer le réseau de nos adhérents dans chacune des 7 régions en apportant tout le soutien nécessaire à nos délégués régionaux, à faire la promotion de nos métiers et de ceux qui les exercent, à faire encore et encore la pédagogie indispensable auprès des donneurs d'ordres et des prescripteurs pour favoriser la prise de commandes.

Nos délégués régionaux, soutenus par le Conseil d'administration et notre chargé de mission, ne ménagent pas leur peine pour défendre les intérêts de la profession dans les diverses instances locales et régionales. La tâche est immense. Ils sont à vos côtés pour vous accompagner, entendre vos demandes et apporter des réponses individuelles ou collectives. Mais ils aussi besoin de vous, de votre soutien, de votre participation, de vos initiatives, de vos propositions pour « quadriller » le terrain.

Chaque adhérent doit jouer un rôle de conseil auprès des donneurs d'ordres pour défendre les intérêts de la profession et le chiffre d'affaires de nos entreprises, et lutter contre la confusion engendrée par les dernières évolutions réglementaires. Engagez-vous à nos côtés pour œuvrer pour l'intérêt commun !

Je vous souhaite une bonne lecture de cette InfoNews et vous donne rendez-vous à Lyon, le 24 septembre prochain. Bonne fin d'été !

Jean-François MAREGIANO
Président de la FNEDRE

Les priorités du mandat 2019 - 2022

Outre l'accomplissement des missions traditionnelles de toute fédération professionnelle (représenter les entreprises adhérentes, défendre leurs intérêts dans les différentes instances représentatives, apporter veille réglementaire et expertise technique, ...), avec les membres du Conseil d'administration, nous avons décidé de concentrer nos efforts autour de trois axes prioritaires.

Pour définir ces trois axes présentés ci-après, nous nous sommes bien sûr inspirés des réponses que vous avez formulées aux différentes enquêtes réalisées ces dernières années (celles de l'été 2018 et de mai 2020 notamment). Nous avons aussi tenu compte de la période particulière que nous traversons depuis quelques mois et de ses conséquences. Enfin, nous n'avons pas oublié le rôle historique de notre Fédération auprès des autorités nationales ou régionales autour de la réglementation anti-endommagement et des conditions de sa mise en œuvre.

En plusieurs années de gestion responsable, la FNEDRE a su constituer des réserves financières. Nous considérons que la crise économique profonde que nous traversons, justifie que nous placions aujourd'hui ces moyens directement au service du rebond et du développement de l'activité de chacun de nos adhérents.

1. *Accompagner le développement des compétences et la formation des collaborateurs.*
2. *Faire la promotion de la profession auprès des donneurs d'ordres.*
3. *Animer le réseau des délégués régionaux, soutenir les actions initiées dans les régions.*

1

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET LA FORMATION DES COLLABORATEURS

Formation technique continue des collaborateurs des entreprises adhérentes

L'objectif ici est de :

- *proposer aux adhérents un catalogue de formations « sur mesure » pour répondre aux problématiques spécifiques du métier ;*
- *mutualiser les besoins des adhérents (logistique, coût) par l'organisation de formations inter-entreprises dans chacune des 7 régions FNEDRE.*

La volonté du Conseil d'administration est que les formations inscrites au catalogue puissent être conçues et dispensées par des membres de la FNEDRE de préférence, désireux de transmettre leur expertise, et rémunérés pour cela.

Pour le lancement du catalogue, trois premières thématiques de formation ont été ciblées à l'automne 2019 (en tenant compte des retours des adhérents à l'enquête réalisée durant l'été 2018) :

- *initiation et perfectionnement à la détection et au géoréférencement ;*
- *architecture des réseaux (comprendre comment sont conçus et construits les différents types de réseaux pour mieux les détecter) ;*
- *procédures d'accès aux ouvrages (connaître et comprendre les règles et procédures d'accès à chaque type d'ouvrage lors de la détection).*

N'hésitez pas à proposer de nouvelles thématiques de formation sur lesquelles vous êtes à même et désireux de transmettre votre expertise ou pour lesquelles vous ne trouvez pas d'offre sur le marché concurrentiel : *secretariat@fnedre.org*

Appel à experts

Un appel à experts parmi les adhérents a été conduit durant le mois de décembre 2019. 10 entreprises y ont répondu. Pour l'essentiel, les propositions formulées portent sur l'initiation et/ou le perfectionnement à la détection et/ou au géoréférencement

Après analyse des propositions, le groupe de travail en charge du projet formation (GT12) a décidé de lancer une opération « pilote » par la consultation des 8 entreprises ayant transmis des programmes détaillés et formalisés, dans les domaines suivants :

- *initiation et perfectionnement à la détection par méthode électromagnétique (sur 1 ou 2 jours avec théorie et mise en pratique) ;*
- *initiation et perfectionnement par méthode géoradar (sur 1 ou 2 jours avec théorie et mise en pratique) ;*

Cette consultation, suspendue en raison de la crise sanitaire, sera lancée à cette rentrée. Elle portera sur la réalisation, sur les 12 mois qui viennent, dans chacune des 7 régions, au moins une session de formation sur chacun des thèmes ci-dessous :

- *initiation à la détection par méthode électromagnétique (sur 1 jour avec théorie et mise en pratique) ;*
- *perfectionnement à la détection par méthode électromagnétique (sur 2 jours avec théorie et mise en pratique) ;*
- *initiation par méthode géoradar (sur 1 jour avec théorie et mise en pratique) ;*
- *perfectionnement par méthode géoradar (sur 2 jours avec théorie et mise en pratique).*

Deux prestataires seront référencés dans chacune des 7 régions FNEDRE, voire plus si un des deux prestataires n'est pas en mesure de réaliser la totalité des 4 formations attendues. Un même prestataire pourra être référencé sur plusieurs régions.

Le programme et le déroulé pédagogique de ces formations seront validés par le groupe de travail (GT12) ad hoc de la FNEDRE.

La FNEDRE signera une convention de partenariat avec les prestataires de formation, contenant notamment une clause d'engagement qualité de la part de ces prestataires. Elle aura une action proactive auprès de ses adhérents pour promouvoir ces journées.

Formation certifiante en détection de réseaux enterrés (titres opérateur et technicien)

Nos métiers, relativement récents, sont en croissance. La profession souffre d'un manque de personnel qualifié dans ce nouveau champ professionnel, et a besoin de réponses en matière de compétences, voire de reconnaissance. Actuellement, aucun diplôme ni certification de niveaux 4 (niveau Bac) ou 5 (niveau BTS/DUT) n'existent.

C'est la raison pour laquelle la FNEDRE a décidé, en fin d'année dernière, de soutenir le projet de recherche et développement sur les métiers de la détection de réseaux enterrés, engagé par le Direction ingénierie et qualité du Centre d'ingénierie de l'AFPA, pour le compte du Ministère du travail.

L'analyse des emplois, des compétences et des besoins de certification des personnels de niveaux 4 et 5, conduite par l'AFPA avec la contribution active de la FNEDRE, vient d'être présentée à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) du Ministère du travail. Elle a retenu son attention. La DGEFP semble favorable à la création des titres à finalité professionnelle envisagés.

Pour poursuivre la démarche, une demande de création des titres doit maintenant être formulée auprès du Secrétariat des commissions professionnelles consultatives (CPC). Cette demande doit être portée par la (ou les) branche(s) professionnelle(s) dont dépend(ent) les entreprises de détection.

Les entreprises adhérentes de la FNEDRE sont rattachées à trois conventions collectives (CCN) principales :

- *bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils et sociétés de conseils (Syntec) ;*
- *cabinets ou entreprises de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers ;*
- *travaux publics.*

Depuis quelques semaines, nous avons donc entrepris une importante action de lobbying auprès des différentes fédérations professionnelles (FNTP, SYNTEC Ingénierie, UNGE, …) représentant ces branches professionnelles pour qu'elles relayent notre initiative auprès des instances compétences.

Nos sollicitations ont été très bien accueillies, nos interlocuteurs partageant avec nous l'idée que notre profession, en forte tension, a besoin de personnels qualifiés, diplômés sur la base d'un référentiel reconnu par tous. Le relais vers les instances compétentes est en cours. Le groupe de travail (GT12) ad hoc de la FNEDRE suit ce projet.

La route est encore longue (environ 1 an) mais la démarche est bien engagée !

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

afpa
La formation professionnelle

2

FAIRE LA PROMOTION DE LA PROFESSION AUPRES DES DONNEURS D'ORDRES

La promotion par le digital : la FNEDRE s'adapte !

Le Conseil d'administration a choisi de s'appuyer sur un cabinet spécialisé en social media (White Mirror / https://white-mirror.fr) et sur deux outils principaux :

- *le site internet de la FNEDRE dont la refonte totale est en cours (le nouveau site devrait être mis en ligne cet automne) ;*
- *le réseau social professionnel LinkedIn (le nouveau calendrier éditorial a commencé à être déployé fin juillet).*

L'intention est d'installer une ligne éditoriale forte et une régularité de la prise de parole dans les canaux professionnels utiles, via la page LinkedIn fédérale « boostée » et la création d'un profil avatar permettant de nouer des contacts qualifiés pour :

- *faire connaître nos métiers et ceux qui les exercent ;*
- *faire reconnaître que nos activités sont indispensables aux maîtres d'ouvrages, aux exploitants de réseaux et aux entreprises de travaux publics pour tenir le double objectif collectif de ne pas endommager les réseaux enterrés et aériens existants et de ne pas faire encourir de risques aux personnels qui réalisent les travaux et aux riverains qui résident à proximité de ces chantiers.*

Nous vous invitons à participer à cet effort et à amplifier l'action en :

- *vous abonnant à la page LinkedIn de la FNEDRE : https://www.linkedin.com/company/fnedre/?viewAsMember=true ;*
- *encourageant vos clients, vos partenaires, vos fournisseurs à s'abonner eux aussi ;*
- *likant et partageant les publications fédérales auprès de vos propres réseaux ;*
- *faisant référence à la page LinkedIn de la FNEDRE dans vos propres publications ;*
- *nous proposant des sujets ou des thèmes sur lesquels vous pourriez souhaiter que nous communiquions via ce media, dans l'intérêt de toute la profession ;*
- *nous adressant des photos de qualité, libres de droit, pouvant être utilisées pour valoriser nos métiers (pour respecter l'intérêt commun, les logos permettant de distinguer les entreprises seront évidemment masqués).*

Tour de France de la détection

Après la tenue de la 7ème étape du Tour de France de la détection à Toulouse en février dernier, le Conseil d'administration a décidé de pérenniser cet évènement fédéral, lancé sur la Plateforme technologique des travaux publics à Egletons en novembre 2015.

Les objectifs assignés à cette manifestation de promotion de la détection des réseaux enterrés restent inchangés :

- *évoquer les enjeux de la profession du moment ;*
- *mettre en valeur les actions conjointes exemplaires menées par les maîtres d'ouvrage et les entreprises de détection de la région d'accueil.*

Le principe d'une 8ème étape du Tour de France de la détection est acté. Elle devrait se tenir en février 2021, en Alsace ou en Lorraine (Région Grand-Est).

Lettre InfoNews

Après une longue interruption de sa parution, entre le n°12 (janvier 2018) et le n°13 spécial Covid-19 (juin 2020), le Conseil d'administration a acté :

- *l'importance de cette lettre d'informations destinée en priorité aux adhérents de la FNEDRE ;*
- *la nécessité d'en publier au moins 3 à 4 numéros par an, en fonction de l'actualité.*

Vous avez sous les yeux le n°14, deuxième lettre d'informations de l'année 2020.

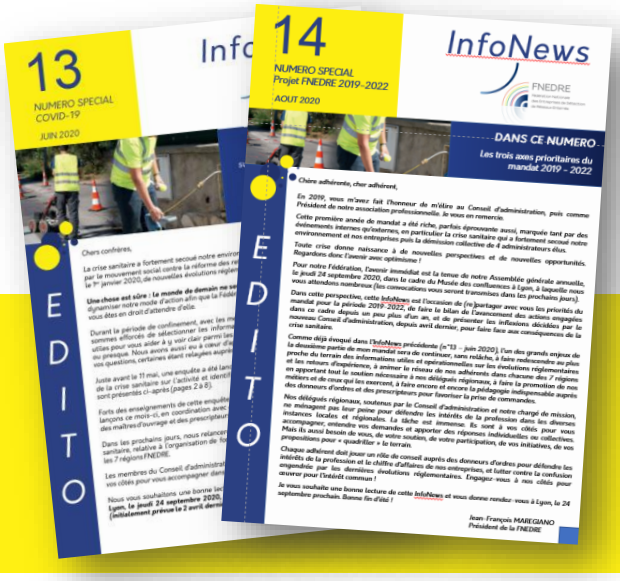

La prochaine sera consacrée majoritairement aux évolutions réglementaires du 1er janvier 2020. Elles seront analysées et décryptées pour répondre à l'attente de chacun, lever les incompréhensions constatées sur le terrain … et combattre les interprétations tendancieuses diffusées par certains acteurs de l'écosystème, notamment dans le cadre des réunions des Observatoires régionaux DT-DICT. Vaste programme !

Si la lettre InfoNews est d'abord destinée à informer les adhérents de la FNEDRE, n'hésitez pas à l'utiliser en appui de vos propres communications vis-à-vis de vos clients, prospects, partenaires, …

Brochure métier

La brochure métier éditée par la FNEDRE est un support important, qui permet de véhiculer les dernières évolutions règlementaires. Elle a pour objet de délivrer une information à jour et précise, car nous nous attachons à lui apporter un haut niveau de rigueur.

La dernière version date d'octobre 2017. Une mise à jour est prévue prochainement.

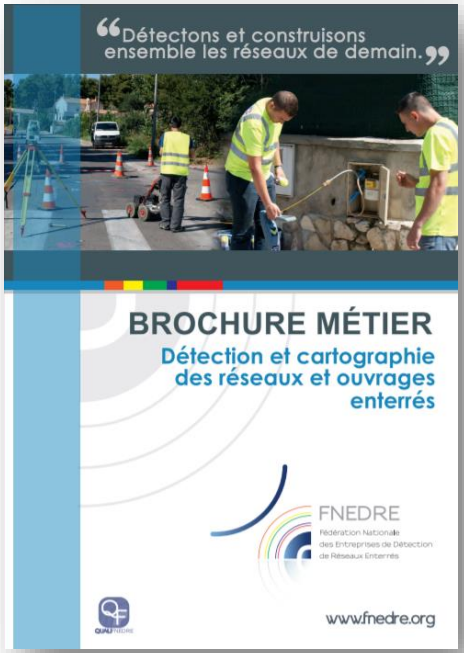

Sensibilisation et formation des donneurs d'ordres

Le Conseil d'administration veut conduire des actions fortes dans ce domaine dans l'année qui vient car nous sommes convaincus qu'un client éduqué est un client qui sait mieux choisir une bonne prestation sur la base d'un cahier des charges adapté.

Depuis l'entrée en vigueur de la réglementation anti-endommagement des réseaux, il ne devrait plus y avoir de chantiers de travaux publics et de réseaux sans l'intervention - avant, pendant et/ou à la fin - d'une entreprise de détection de réseaux enterrés ... Nous n'y sommes pas encore, il reste du travail à accomplir.

A nous de faire comprendre l'évidence aux donneurs d'ordres ; nos entreprises sont leurs partenaires indispensables pour garantir :

- *la sécurité des travaux réalisés à proximité des réseaux ;*
- *la protection de leurs intérêts ;*
- *la tenue des délais et des budgets.*

Ces messages, nous devons les présenter selon une formule qui n'est pas encore définie. Plusieurs pistes sont envisagées : réseaux sociaux, petits déjeuners dans les régions, webinaires périodiques, ...

Nous reviendrons vers vous prochainement sur ce point qui s'inscrit dans la continuité des travaux du GT8 en charge de la surveillance des marchés publics. Et nous sommes évidemment preneurs de vos suggestions !

3

ANIMER LE RESEAU DES DELEGUES REGIONAUX, SOUTENIR LES ACTIONS INITIEES DANS LES REGIONS

Entre juillet et décembre 2019, un cycle de 6 rencontres régionales (sur 7 régions) pilotées par les délégués régionaux a été organisé. Chacune de ces rencontres a été l'occasion de :

- *présenter les priorités du mandat et d'en débattre ;*
- *faire se rencontrer et échanger entre eux les adhérents de chaque région ;*
- *inviter les prestataires de détection certifiés mais non adhérents de chaque région à participer à une présentation de la Fédération et à rencontrer les adhérents ;*
- *écouter les demandes des adhérents (pour les membres du Conseil d'administration présents à ces rencontres), développer l'écoute et la proximité.*

Depuis la fin du confinement en mai dernier, le Conseil d'administration (CA) a souhaité renforcer la coordination des actions avec les délégués régionaux (DR) et leur apporter un soutien accru.

Les réunions de travail et d'échanges entre le CA et les DR sont désormais plus nombreuses et régulières (5 réunions se sont tenues en visioconférence depuis le 19 mai dernier ; la prochaine étant planifiée le 2 septembre prochain).

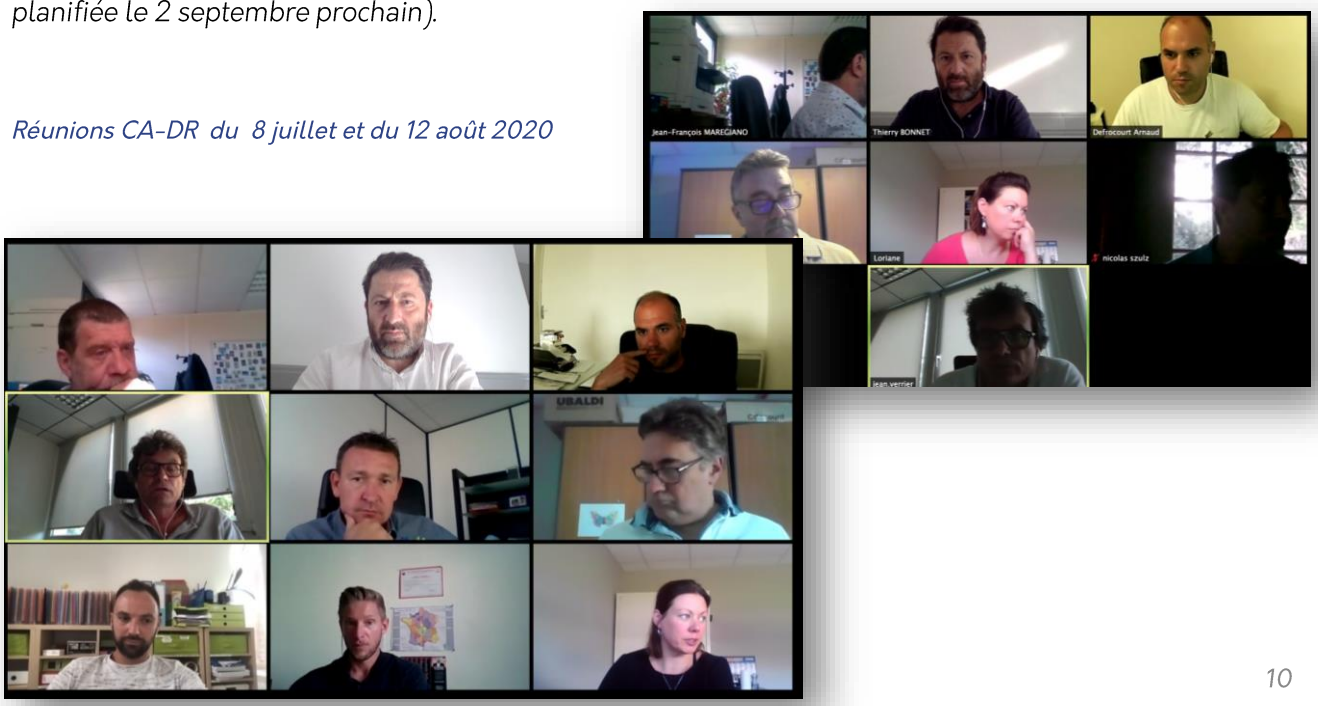

Réunions CA-DR du 8 juillet et du 12 août 2020

Quelles missions pour les délégués régionaux ?

Les délégués régionaux ont la primeur des sujets débattus en Conseil d'administration, sur lesquels ils sont systématiquement consultés et invités à émettre un avis ou une recommandation. Les décisions finales demeurent de la responsabilité des membres du Conseil d'administration, dont les réunions se tiennent tous les 15 jours ou 3 semaines (pour le moment en visioconférence), et dont les comptes rendus sont régulièrement mis en ligne sur le site internet de la FNEDRE (accès limité aux adhérents).

Les délégués régionaux ont un rôle central :

- *ils sont les relais du Conseil d'administration vers les membres, notamment lors des réunions régionales ;*
- *ils animent leur région, c'est-à-dire qu'ils participent ou font participer leurs membres à diverses manifestations publiques au nom de la FNEDRE. Cette action est très importante pour expliquer les spécificités de nos métiers et les promouvoir ;*
- *ils font remonter des informations au Conseil d'administration sur les demandes et attentes des adhérents et aussi sont force de proposition pour le plan de communication sur LinkedIn.*

Les délégués régionaux sont la base d'un tissu relationnel de proximité qui doit permettre tout à la fois la mise en relation de nos membres et la valorisation de nos savoir-faire auprès de nos clients.

Vos interlocuteurs dans les régions FNEDRE

Titulaire R7 :
Arnaud DEFROCOURT

Titulaire R6 :
en attente de candidat
Suppléant R6 :
Timothée BARRAUD

Titulaires R1 :
Clément BORDES
Nicolas SZULZ
Suppléant R1 :
Thierry KELLER

Titulaire R5 :
Christian GROLLERON

Titulaire R2 :
Jean VERRIER

Titulaire R4 :
Loriane ROUSSEL
Suppléant R4 :
Robert OLIVE

Titulaires R3 :
Philippe CAPON
Damien SKAKY
Suppléants R3 :
Loic BALTHAZARD
Cyril BROSSARD

en BREF

Les membres du CA

- *Jean-François MAREGIANO, Président*
- *Bilel BEN SOLTANA, Vice-Président*
- *Nicolas SZULZ, Trésorier*
- *Jean VERRIER, Secrétaire*

Contacter la FNEDRE

- **Adresse**
  37-39 Avenue Ledru-Rollin
  CS 11237
  75012 Paris
- **Téléphone**
  01 56 95 16 69
- **secretariat@fnedre.org**

Conception SYP'CONSEIL
© 2020
Crédit photos : FNEDRE – Adobe stock

La période actuelle, marquée par la crise sanitaire dont nous ne sommes pas encore sortis et ses conséquences économiques et sociales, dessine de nouveaux enjeux pour les adhérents de la FNEDRE.

A ce moment précis, il fallait un Conseil d'administration courageux pour faire face à l'ensemble des défis, que nous avons dû affronter à effectif réduit depuis le mois d'avril dernier.

Pour préparer l'avenir, trois axes, complémentaires aux actions habituelles de la Fédération, se distinguent, et nous nous sommes préparés à tous les engager efficacement de front, pour le plus grand succès de vos entreprises :

- *formation des jeunes, des techniciens, des clients ;*
- *communication externe pour renforcer la visibilité de nos métiers ;*
- *communication interne avec les délégués régionaux pour une plus grande proximité entre professionnels.*

A votre service, je serai le porteur de cette indispensable dynamique !

Jean-François MAREGIANO
Président de la FNEDRE